



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet d'agrandissement d'un centre de dépollution, de déconstruction et de recyclage automobile soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Livron-sur-Drôme (26 250)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GPA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre RENAUD, Gérant

RCS / SIRET

4 3 7 2 8 1 2 0 7 0 0 0 1 3

Forme juridique Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
26°	Installations installées sur cantilevers et au dessus d'aires de stockage de véhicule sur un niveau
36°	La SHON étant remplacée par la surface de plancher. La surface de plancher totale après réalisation du projet sera de 24 633,10m ² . Cependant, considérant une surface existante de 4 418 m ² , le projet crée une surface de plancher de 22 115,10m ² (cf annexe 7 : tableau de surface) soit une surface comprise entre 20 000m ² et 40 000m ² . Le projet est donc soumis à une demande d'examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en un agrandissement et un réaménagement du site de GPA incluant :

- un bâtiment abritant les activités de dépollution, de stockage de pièces détachées, un magasin, ... ,
- des bureaux,
- une aire de stockage des véhicules en attente d'expertise (entreposés sur des rack sur 5 niveaux),
- des parcs de véhicules d'occasion,
- des aires de stockage de véhicules (VHU, brûlés, véhicules hors gabarit) et de ferrailles,
- des zones de chargement/déchargement des véhicules,
- des voiries,
- des aires de stationnement,
- des bassins de compensation des eaux pluviales et des remblais,
- des espaces verts,
- ...

Les aires de stockage des véhicules en attente d'expertise, des véhicules brûlés, des VHU en attente de dépollution et des véhicules d'occasion seront surmontées par des panneaux photovoltaïques.

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise GPA est spécialisée dans le recyclage des véhicules hors d'usage. Actuellement, elle traite environ 16000 véhicules (VHU, véhicules d'assurances,...) par an dont elle recycle 97 % des pièces et matériaux constitutifs.

Aujourd'hui, la société GPA souhaite modifier son périmètre d'exploitation autorisé au travers de l'arrêté préfectoral d'exploiter n°2011327 0016 du 23 novembre 2011 et son organisation pour pérenniser et développer son activité de recyclage automobile.

Elle souhaite, à terme, réceptionner 24 000 véhicules/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés à partir de mars 2017 jusqu'à fin décembre 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités de GPA seront les suivantes :

- prise en charge, dépollution et démontage de VHU,
- entreposage de véhicules en attente de décision en provenance notamment de compagnies d'assurance,
- vente de véhicules d'occasion,
- stockage et vente de pièces détachées d'occasion issues du démontage des VHU,
- vente de pièces neuves,
- entretien et réparation de véhicules légers.

Nota : Plusieurs aires de stockage de véhicules seront surmontés de panneaux photovoltaïques exploités par le groupement LANGA/SYNERGETIK/SUNPOWER.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

Un dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sera déposé en parallèle en préfecture. L'instruction du dossier ICPE passera par une enquête publique (Etude d'impact).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli en amont de la demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Création d'une extension du bâtiment existant de dimension : 103.41 x 141.30 m x 13m de haut dont l'emprise au sol serait de 14 013,66m ² après travaux. La surface de plancher sera de 20 179,90m ² . Un bâtiment de bureaux d'emprise au sol 627,91m ² sera lié au premier bâtiment par un auvent et des locaux sociaux. Une aire de stockage sur cantilever sera réalisée en partie Ouest du terrain par le biais de 5 flots de moins de 3000m ² d'emprise au sol et recouvert d'une toiture photovoltaïque. Les façades ne seront pas fermées, aucune surface de plancher n'est donc liées à ces structures. Une aire de stockage au sol sera créée au Sud du site et recouvert sur 17 778m ² d'emprise au sol d'ombrière photovoltaïque. Les différentes surfaces sont présentées dans le tableau en Annexe 7.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

GEANT PIECES AUTO
Route Nationale 7
26 250 LIVRON SUR DROME

Les parcelles concernées appartiennent à la section ZL :
Parcelles déjà exploitées par GPA : 175, 195, 235, 181, 182, 183, 185, 187, 188, 241, 242, 243, 244, 5, 6, 124, 125, 126, 234, 287, 16
Nouvelles parcelles (agrandissement du site) : 8, 9, 10, 11, 12, 309, 308, 288, 282, 2, 3, 4, 221

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 51 '04.1" E Lat. 44 ° 47 '55.2" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Arrêté préfectoral n°2011327 0016 du 23 novembre 2011 au titre des ICPE

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain nécessaire à l'extension est actuellement constitué de parcelles agricoles. Au regard du PLU de la commune, les parcelles sont localisées en zone AUI, une zone destinée à être urbanisée pour des activités économiques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Livron-sur-Drôme dispose d'un Plan Local d'Urbanisme. Ce PLU a été approuvé le 3 septembre 2012 et modifié le 24 février 2014. Au regard du plan de zonage du PLU actuellement en vigueur, la zone d'étude est localisée en zone 1 UIe, 2 UIe et AUi.
Définition des zones :
UIe : Zone urbaine équipée à vocation d'activités économiques sur le secteur de La Lauze. Elle est destinée à recevoir des constructions liées au fonctionnement de l'activité de recyclage automobile
AUi : Zone non équipée, réservée pour une urbanisation future à vocation d'activités économiques.
Nota : Le PLU est en cours de modification afin de pouvoir permettre la réalisation de ce projet (modification de la hauteur maximale des constructions, ...). Une enquête publique sera réalisée lors de l'instruction du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Drôme est doté d'un plan de prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) 2015-2018 approuvé par le préfet le 4 mai 2015. Le site n'est pas localisé dans une zone à enjeux mentionnée dans ce plan. Au regard du PLU de la commune, le site est concernée par le bruit des infrastructures présentes aux alentours (100 m de part et d'autre de la RN7 et 300 m de part et d'autre de l'A7).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par une ZPPAUP. Toutefois, il est localisé dans une zone de présomption archéologique. Des fouilles préventives seront réalisées sur site début 2017 avant le début des travaux prévu en avril 2017 par le Service Régional de l'Archéologie. Les fouilles seront réalisées sur une surface d'environ 9,5 ha Elles seront réalisées avant le début des travaux.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'outil cartographique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, aucune zone humide n'est recensée sur le site d'étude. Aucune zone humide appartenant au réseau RAMSAR n'est présente dans le secteur. Cependant, les visites sur le terrain réalisées par un naturaliste ont mis en évidence la présence de zone humide, grâce à la présence de végétation caractéristique. Ces zones caractérisées comme humides sont composées de fossés de drainage et d'un bassin creusé entre 2011 et 2012 par GPA dans le cadre de mesure compensatoire vis-à-vis du risque inondation (voir étude naturaliste en Annexe 6). D'origine artificielle (fossés de drainage et bassin creusé), les mesures à prendre vis-à-vis de ces zones humides identifiées seront détaillées dans l'étude d'impact du dossier ICPE.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Livron est concernée par le risque inondation. Trois risques d'inondation distincts sont identifiés par rapport au Rhône, à la Drôme et aux ruisseaux nord. Un Plan d'Exposition aux Risques (PER) valant Plan de Prévention des Risques (PPR) a été approuvé le 22 juillet 1992 sur la commune concernant les risques d'inondation liés au Rhône. Au regard du plan de zonage de ce PER, le site n'est pas situé en zone inondable vis-à-vis du Rhône. Un PPRI pour les risques liés à la Drôme a été prescrit sur la commune de Livron-sur-Drôme le 11 décembre 2008. Il est actuellement en phase d'études. Le risque d'inondation lié aux ruisseaux nord a fait l'objet de plusieurs études hydrauliques complétées et synthétisées par GéoPlus, qui fournit ainsi une carte d'aléa exhaustive sur tous les secteurs situés de part et d'autre de la RN7 au nord du centre ville. Au regard du plan de zonage PLU de la commune, le site est soumis au risque d'inondation « Ruisseaux Nord ». Dans l'emprise du site, la plaine est inondée lors des crues par les débordements de la Lauze au Nord, par les débordements du fossé de la Lauze et du fossé ouest RN7 et par les eaux qui tombent dans la plaine pendant la crue. L'emprise du site est concernée par des aléas moyen et fort. Le risque inondation est pris en compte dans le dossier ICPE (en étroite collaboration avec la DDTM).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles objets de l'extension du site sont d'anciennes parcelles agricoles. Elles n'ont jamais accueilli d'activités industrielles ou de décharge sauvage. Aucun site BASIAS ou BASOL n'est recensé dans le secteur du site.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du « Bassin de la Drôme et de la nappe alluviale de la Drôme » (arrêté inter préfectoral n°10-3371 et ARR-2010-229-4). Les aspects relatifs à la loi sur l'eau des prélèvements effectués sur site seront étudiés dans le cadre de la procédure ICPE.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 2,6 km à l'Ouest. Il s'agit de la zone FR8201677 "Milieux alluviaux du Rhône aval".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont localisés à environ 3 km au Sud dans le centre-ville de Livron-sur-Drôme. Il s'agit du « Cimetière » qui est inscrit et du « Château du Haut-Livron » qui est partiellement inscrit. Le site est situé en dehors du périmètre de protection de 500 m de monuments historiques. Il n'y a pas de site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le secteur d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de GPA utilisera un nouveau forage en nappe pour son aire de lavage. Il remplacera le forage actuel. Le débit de forage sera de 1m ³ /h. La consommation annuelle de l'aire de lavage sera de 500 m ³ . Des dispositifs de récupération des eaux pluviales de toiture seront également mis en place.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe alluviale présente sous le site est la nappe alluviale de la Drôme. Les prélèvements sont peu susceptibles d'entraîner des modifications de cette masse d'eau.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines zones du projet seront remblayées avec des matériaux d'apports issus du sol. Les compensations des zones remblayées seront prises en compte pendant la phase ICPE (Etude hydraulique). Deux bassins de compensation des surfaces remblayées seront réalisés sur site
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les observations naturalistes (voir étude naturaliste en Annexe 6) réalisées, aucun habitat ni aucune espèce végétale présentant un intérêt remarquable n'a été identifié. Cependant quelques espèces animales d'intérêt patrimonial ont été relevées. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation éventuelles permettront de ne pas produire d'impact significatif sur ces espèces. L'ensemble de ces mesures sera traité dans le cadre de l'étude d'impact du dossier ICPE.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maîtrise des rejets aqueux et atmosphériques. Le projet engendrera la suppression du bassin créé entre 2011 et 2012 dans le cadre de mesure compensatoire vis-à-vis du risque inondation, dans lequel des espèces végétales inféodées aux milieux humides se sont développées spontanément (voir étude naturaliste en Annexe 6). Les mesures de réduction et de compensation de ces incidences seront traitées dans le cadre de l'étude d'impact du dossier ICPE.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien qu'anciennement dédiées à des activités agricoles, les parcelles objets de l'extension sont localisées dans une zone à urbaniser pour des activités économiques.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation SEVESO n'est présente sur la commune de Livron. Quelques ICPE soumises à autorisation ou enregistrement sont présentes dans le secteur d'étude, la plus proche est localisée à environ 990 m au Nord, dans la zone d'activités de Fiancey. Sous réserve que ces installations respectent la réglementation en vigueur le risque technologique peut être écarté.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis au risque d'inondation « Ruisseaux Nord ». L'emprise du site est concernée par des aléas moyen et fort. Le risque inondation sera pris en compte avec une compensation à 100 % des volumes soustraits. Le dossier ICPE présentera les différentes mesures mises en place. Le site est implanté en zone d'aléa faible pour le risque de mouvements différentiels de terrain liés au retrait-gonflement des argiles et en zone de sismicité 3 (modéré). Le site d'étude n'est pas localisé dans une zone d'aléa risque feux de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eau : - absence de rejet direct dans le milieu naturel des eaux usées et des eaux industrielles, - traitement qualitatif des eaux pluviales, - absence de captage d'eau potable à proximité du site. Air : Le risque est acceptable en raison de la nature des rejets (trafic routier) et du contexte local (bonne dispersion des polluants). Bruit : Les niveaux de bruits en limite de propriété et dans les zones à émergence réglementée respecteront la réglementation. Nota : le site actuel respecte la réglementation
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront dues aux véhicules à moteur, à la manutention réalisée sur site, à la pelle à grappin au niveau du parc ferraille, aux activités de dépollution. Le niveau sonore résiduel est fortement influencé par les infrastructures de transport présentes à proximité (A7, voies ferrées, RN7).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les niveaux sonores attendus en limite de propriété et au niveau des zones à émergence réglementée seraient inférieurs aux valeurs seuils fixés par l'arrêté du 23 janvier 1997. Une campagne de mesure des niveaux sonores sera réalisée suite au démarrage des installations en période représentative de l'activité.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités réalisées sur site n'engendreront pas d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas à l'origine de source de vibrations spécifiques. Les principales sources de vibrations seront liées à la circulation des poids-lourds.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sera par conséquent très faible.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. Le site fonctionne de jour de 7h à 20h. Il n'y aura pas de source lumineuse particulière.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions canalisées seront dues au rejet de la chaudière fioul. Les émissions diffuses seront principalement dues aux véhicules à moteurs. Pour limiter l'impact des rejets atmosphériques, la dépollution et l'entreposage des VHU seront réalisés selon les normes et règles en vigueur. Les opérations de dépollution seront réalisées à l'intérieur du bâtiment. Concernant les véhicules à moteur : - les camions auront pour consigne d'arrêter leur moteur lors des opérations de (dé)chargement, - la vitesse sera limitée sur le site, - les rejets de véhicules seront conformes aux normes en vigueur, - des campagnes d'information auprès du personnel seront réalisées afin de promouvoir le covoiturage et l'utilisation des transports en commun
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'assainissement de la commune. Les eaux de lavage (eaux industrielles) seront rejetées dans le réseau d'assainissement sous couvert d'une autorisation de déversement. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées (aires extérieures de stockages, voiries, zones de déchargement, ...) seront traitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel (la Lauze). Les surfaces imperméabilisées seront compensées par des bassins spécifiques. La compensation des nouvelles surfaces imperméabilisées se fera suivant une période de retour de 20 ans.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux déchets seront issus de l'activité VHU. Exemples : Déchets non dangereux : métaux ferreux, pièces graisseuses, pneu, matières plastiques, DIB, ... Déchets dangereux : batteries, fluides frigorigènes, huiles, antigels, filtres, cartouches d'encre, boues des séparateurs d'hydrocarbures, ... Les déchets produits, entreposés dans l'établissement, avant leur orientation dans une filière adaptée, le seront dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (prévention d'un lessivage par des eaux météoriques, d'une pollution des eaux superficielles et souterraines, des envols et des odeurs) pour les populations avoisinantes et l'environnement. La traçabilité et le suivi des déchets seront assurés par archivage des bons d'enlèvements et des bordereaux de suivi des déchets dangereux.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des fouilles archéologiques seront réalisées avant le début des travaux (début 2017). Les installations seront réalisées pour s'intégrer au mieux dans le paysage existant. Les constructions et installations respecteront les prescriptions du PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles étudiées sont localisées dans une zone à urbaniser pour des activités économiques. L'extension du site respecte le PLU de la commune de Livron-sur-drôme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, dans l'environnement proche du site, un projet est en cours de procédure. Il s'agit d'un projet de création d'une ZAC.
Le projet consiste dans la création d'une ZAC, d'une superficie de 19,78 ha située à l'Ouest de l'agglomération livronnaise et au Sud-Ouest du parc d'activités de la Fauchetière. Cette ZAC sera située à environ 2,6 km au Sud-Est du site de GPA.
Cette zone accueillera différentes activités industrielles, artisanales ainsi que des services tertiaires et une pépinière d'entreprises.
Le principal effet cumulé du site avec ce projet est l'augmentation du trafic sur la route nationale 7.
A noter qu'un projet de déviation de la RN7 est en cours et permettra de contourner le centre-ville de Livron, diminuant ainsi les impacts du trafic routier sur cette agglomération.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
Le dossier ICPE qui sera déposé en préfecture en parallèle de la procédure du permis de construire intégrera une étude d'impact. Cette dernière présentera l'état initial du site, son environnement naturel et humain et décrira les impacts liés au projet ainsi que les mesures qui seront mises en place pour les limiter. Le dossier ICPE fera également office de dossier loi sur l'eau (gestion des eaux pluviales et gestion du risque inondation). En effet, l'article L214-1 du Code de l'Environnement exclut les installations classées pour la protection de l'environnement du champ d'application de la nomenclature eau.
Le dossier ICPE sera soumis à enquête publique.
Compte-tenu de la sensibilité de l'environnement du projet, de la prise en compte du risque inondation et de la gestion des eaux pluviales dans le dossier ICPE, des mesures prises pour limiter les impacts et de l'enquête publique qui sera réalisée dans le cadre du dossier ICPE, le projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de la demande de permis de construire.

B. Annexes

B.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
6 - Etude naturaliste
7 - Tableau des surfaces

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Livron

le

26 Juillet 2010

Signature




RN 7 - 26250 LIVRON
Standard : 04 75 61 76 46
Fax : 04 75 40 67 15